



COMMUNE NOUVELLE VAL-DE-DAGNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Convocation du 7 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Armand ALVES à PRADELLES EN VAL, commune déléguée, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Etaient présents : ANDRIEU Antonin, ARGENTON Martine, BACHET Jean-François, BERNARDINI Rose-Marie, DELPECH Sylvie, FAULKNER Soisik, FRABOULET Claudine, GURGAND-ALVES Céline, LACUBE Claude, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain, SAINT-GEORGES Hervé, SERRE Cédric, SUNE René, VOGEL Patricia.

Etaient absents excusés représentés : BORIES Chantal représentée par ANDRIEU Antonin, FERRIE Jean représenté par SAINT-GEORGES Hervé.

Etaient absents excusés : BARADAT Eric, BRUET Laurence, CATHARY Nicole, CRAW William, FEUGUEUR Chantal, LEVEQUE Frédéric, SUNE Patrice.

Secrétaire de séance : FRABOULET Claudine

ODJ :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Personnel
- 3- Adhésion Syndicat AGEDI – Logiciel urbanisme
- 4- Réfection voirie suite aux intempéries d'octobre 2018 – maîtrise d'ouvrage et entreprise retenue
- 5- Autorisation de réalisation d'opérations et demandes de subventions
- 6- Programmation des travaux d'eau et d'assainissement – Carcassonne Agglomération
- 7- Accessibilité Eglise
- 8- Questions diverses

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé les points suivants :

- avenant au marché de travaux de restauration du clocher de Montlaur ;
- concours du receveur municipal ;
- DM (décisions modificatives) – budget lotissement.

2- PERSONNEL

- Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

Le Maire informe que suite à l'avis favorable du comité technique du CDG11, nous devons harmoniser le régime indemnitaire à l'ensemble des agents de la nouvelle commune.

Ce nouveau régime indemnitaire vise à redonner du sens à la rémunération indemnitaire en valorisant les fonctions selon l'expertise, la technicité, l'encadrement, la coordination, l'expérience, les qualifications et les responsabilités du poste occupé.

Vote à l'unanimité.

- Revalorisation du TBI (traitement brut indiciaire) ou du tarif horaire des agents contractuels :

Le Maire informe qu'il convient de revaloriser le traitement brut indiciaire ou tarif horaire en raison de l'ancienneté de certains agents contractuels de la commune.

Vote à l'unanimité.

- Agents promouvables – création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la promotion interne et du tableau d'avancement de grade suite à l'ancienneté, deux agents de la commune sont promouvables : l'un au grade d'attaché et l'autre au grade d'adjoint technique 2ème classe.

Compte-tenu du tableau des emplois, il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe. Le poste d'attaché étant déjà créé.

Vote à l'unanimité.

- Participation en santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation :

Suite aux réserves observées par le comité technique du CDG11 quant à la proratisation de la participation employeur pour la santé et la prévoyance, il est préférable de revenir à l'ancien régime, c'est-à-dire l'application d'un forfait malgré que l'agent soit à temps non complet.

Vote à l'unanimité.

- Mise à jour du tableau des emplois :

Le Maire informe les élus qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif budgété	Emploi pourvu	Dont TNC
<u>Secteur Administratif</u>				
Attaché	A	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	20h/hebdo
<u>Secteur technique</u>				
Adjoint technique	C	2	2	21h/hebdo
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	1	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	
TOTAL		9	5	2

Agents non titulaires	Catégorie	Secteur	Effectif budgété	Emploi pourvu	Dont TNC
Adjoint administratif	C	Agence postale	1	1	15h/hebdo
Adjoint technique	C	Technique	3	3	20h/hebdo
Adjoint d'animation	C	Bibliothèque	1	1	6h/hebdo
Remplacement secrétariat Mairie	A B C	Administratif	1	1	
Remplacement agent technique polyvalent	C	Technique	1	0	
Adjoint technique (emplois saisonniers)	C	Technique, fête et cérémonie	20	0	17,5h/hebdo
TOTAL			27	6	23

Vote à l'unanimité.

3- LOGICIEL URBANISME

Le Maire indique que la commune de Montlaur utilise un logiciel d'urbanisme, contrairement à Pradelles : le logiciel AGEDI.

Il a été donc sollicité un devis afin d'intégrer Pradelles, et le service administratif s'est également rapproché de la Communauté de Carcassonne Agglo qui peut aussi nous proposer une solution.

Toujours en attente des propositions financières, la solution la mieux adaptée sera donc choisie.

Vote à l'unanimité.

4- REFECTION VOIRIE SUITE AUX INTEMPERIES D'OCTOBRE 2018 – ENTREPRISE RETENUE

Le Maire rappelle que la commune a lancé une mise en concurrence pour une partie des travaux de réfection de voirie suite aux intempéries d'octobre 2018. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir l'entreprise COLAS pour un total de 154 435€ HT.

Vote à l'unanimité.

5- REALISATION D'OPERATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Le cœur de village de Montlaur :

Le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de mettre en valeur le cœur de village de la commune déléguée de Montlaur en procédant à des aménagements pour réguler la circulation, sécuriser les piétons et optimiser le stationnement, le tout en privilégiant l'aspect environnemental.

Il rappelle que la commune a fait appel à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et que le projet relatif à la 1ère phase (du pont de l'Eglise au croisement de la promenade de Rigal en intégrant la place de l'Eglise) a été estimé à 150 000€ HT.

Il convient donc de solliciter tous les financeurs potentiels.

Vote à l'unanimité.

- La traversée de Pradelles en Val :

M. LACUBE rappelle à l'assemblée le souhait de requalifier et embellir la traversée de Pradelles, en procédant à des aménagements pour réguler la circulation, sécuriser les piétons et optimiser le stationnement, le tout en privilégiant l'aspect environnemental.

Il rappelle que la commune a fait appel à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et que le projet relatif au secteur 1 (entrée du village, côté Montlaur) a été estimé à 92 000€ HT.

Il convient donc de solliciter tous les financeurs potentiels.

Vote à l'unanimité.

- Création d'une salle des jeunes :

Le Maire fait part à l'assemblée du souhait des jeunes de la commune nouvelle d'avoir leur propre salle. La commune déléguée de Pradelles en Val propose donc de mettre à disposition une partie du foyer communal afin d'y créer une salle des jeunes. Le projet de restauration est estimé à 95 451,32€ HT.

Il convient donc de solliciter tous les financeurs potentiels.

Vote à l'unanimité.

6- AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DU CLOCHER DE MONTLAUR

Le Maire informe l'assemblée que lors de la démolition des zingueries, les artisans et l'architecte ont découvert que certains éléments structurels de la charpente devaient être remplacés et qu'il était aussi préférable de réaliser des travaux complémentaires de confortement de maçonneries.

Cela induit donc une plus-value qui se chiffre comme suit :

- Lot 1 – Echafaudage, démolition, gros-œuvre, charpente, couverture et zinguerie : Entreprise GERKENS pour un montant TTC de 1 478,40€ ;

- Lot 2 – Réparation de la charpente et renforcement de la maçonnerie : entreprise R3S pour un montant TTC de 23 051,47€ ;

Vote à l'unanimité.

7- CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire propose d'accorder au receveur municipal l'indemnité de conseil pour ses prestations d'assistance et de conseil en matière budgétaire, financière et comptable.

Vote à l'unanimité.

8- DM (DECISIONS MODIFICATIVES) – BUDGET LOTISSEMENT

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à deux opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section de fonctionnement qui ne donne lieu à aucun décaissement et encaissement.

Il s'agit des écritures suivantes :

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 71355 : variation stocks terrains aménagés	310 776,87 €	
TOTAL D F 043 : opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect° de fonctionnement	310 776,87 €	
D 71355 : variation stocks terrains aménagés		310 776,87 €
TOTAL D F 042 : opérations d'ordre de transfert entre sect°		310 776,87 €

Désignation	Baisse des crédits	Hausse des crédits
R 71355 : variation stocks terrains aménagés	258 692,36 €	
TOTAL R F 043 : opérat° d'ordre à l'intérieur de la sect° de fonctionnement	258 692,36 €	
R 71355 : variation stocks terrains aménagés		258 692,36 €
TOTAL R F 042 : opérat° d'ordre de transfert entre sect°		258 692,36 €

Vote à l'unanimité.

9- ACCESSIBILITE EGLISE

Le Maire présente aux élus le devis sollicité pour la réalisation d'une rampe mobile en bois pour l'église de Montlaur. Il s'élève à 1 800€ HT.

Il rappelle que pour poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments publics, il faut prévoir encore un garde-corps au petit foyer de Montlaur et à l'Eglise de Pradelles en Val.

Vote à l'unanimité.

10- QUESTIONS DIVERSES

M. LACUBE informe l'assemblée que lors des inondations d'octobre le garde-corps du ruisseau du Tourrel a été emporté. Le Conseil Départemental doit se charger de sa sécurisation.

Clôture du conseil à 19h45

Antonin ANDRIEU



Claudine FRABOULET

